

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

<i>(En millions d’euros*)</i>	RESSOURCES			CHARGES			SOLDE
	dont fonction - nement		dont investissement	dont fonction - nement		dont investissement	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 417	+2 417	0	+4 154	+3 353	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871	0	0	0	
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-1 985	-114	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l’Union européenne</i>	<i>-1 124</i>	<i>-1 124</i>					
Montants nets pour le budget général	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	-5 016
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0		0	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	0	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative	0	0	0	-2	-2	0	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	0	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							

Contrôle et exploitation aériens	0	0	0	0	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	+71	+71	-	-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919
Comptes de concours financiers	-618	0	-618	-537	+1	-538	-81
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							-
Solde pour les comptes spéciaux							-3 049
Solde général							-7 979

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

II. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 5 :

(en milliards d’euros)

Besoin de financement

Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	<i>144,5</i>
<i>Dont suppléments d’indexation versés à l’échéance (titres indexés)</i>	<i>5,1</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	171,7
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,9

Ressources de financement

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l’encours de titres d’État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l’État	31,7
Autres ressources de trésorerie	-18,4
Total	309,9

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l’équilibre du budget de l’État, l’incidence des amendements retenus dans le cadre de l’examen de la seconde partie du projet de loi de fin de gestion (PLFG) pour 2023 à l’Assemblée nationale.

À l’issue de l’examen de la seconde partie du PLFG, le solde budgétaire de l’État ressortant au tableau d’équilibre se dégrade de - 377 M€ et s’élève désormais à - 7 979 M€.

Le déficit budgétaire en résultant dans le tableau de financement de l’État, estimé à - 171,4 Md€ en projet de loi de finances de fin de gestion, s’élève en conséquence à - 171,7 Md€. Cette hausse du besoin de financement de l’État est financée par une mobilisation plus importante des disponibilités du Trésor à la banque de France et des placements de trésorerie de l’État à hauteur de la variation du déficit.

Cette évolution est principalement liée aux mouvements décrits ci-après :

-
- sur la mission « Défense », + 200 M€ de crédits sont ouverts pour financer des acquisitions par l'État ukrainien d'équipements militaires ou de dépenses militaires (amendements II-177, II-181, II-183, II-196, II-197 et II-199) ;
 - sur la mission « Solidarités, insertion et égalité des chances », + 70 M€ sont ouverts pour rehausser les montants de prestations sociales versées pour les familles monoparentales (II-202), + 20 M€ pour renforcer le fonds « Mieux manger pour tous » (II-186 et II-195) ;
 - sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales », + 40 M€ sont ouverts pour contribuer au financement des délégations de service public (DSP) maritime et aérienne en Corse (II-178 et II-184) ;
 - sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », + 20 M€ sont ouverts pour compenser les pertes des agriculteurs dont les exploitations sont touchées par le mildiou (II-192) et + 5 M€ pour soutenir les exploitations biologiques par une aide exceptionnelle supplémentaire (II-191 et II-194) ;
 - sur la mission « Écologie, développement et mobilité durable », + 6,8 M€ sont ouverts pour prolonger le soutien de la filière pêche fortement impactée par le coût des carburants (amendement II-204) ;
 - sur la mission « Cohésion des territoires », + 6,7 M€ pour soutenir les acteurs de l'hébergement d'urgence (II-193) ;
 - sur la mission « Recherche et enseignement supérieur », + 3,8 M€ sont ouverts pour augmenter la subvention pour charges de service public du Centre scientifique et technique du bâtiment (II-190) ;
 - sur la mission « Outre-mer », + 2 M€ sont ouverts pour renforcer l'accompagnement de l'État auprès des collectivités et acteurs locaux dans le plan de lutte contre les sargasses (II-188 et II-207) ;
 - sur le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », + 1,3 M€ sont ouverts pour rehausser les crédits alloués à l'Institut national de l'audiovisuel (II-185) ;
 - sur la mission « Santé », + 1 M€ sont ouverts pour renforcer la mise en œuvre de mesures de la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose (II-189).